

conclusion que ceux-là étaient non seulement plus faciles d'accès, mais encore convenaient mieux pour le moment aux besoins du gouvernement.

L'hon. M. STEVENS: Au prix de \$500,000 ou davantage.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est un point que nous discuterons lorsque nous en viendrons à ce crédit. Je tiens surtout à rappeler au comité les critiques dont nous avons été constamment l'objet à propos des loyers que nous continuons de payer à différentes compagnies en ville. Le chef de l'opposition principalement n'a cessé de nous le reprocher, se déclarant non seulement disposé mais prêt à appuyer tout projet du gouvernement tendant à loger chez lui les différents services publics pourvu que cela se fasse d'après un plan d'ensemble. Eh bien! c'est précisément ce que nous nous proposons. Les honorables députés savent que le gouvernement Borden acquit une lisière de terrain le long de l'Ottawa, près de la Cour suprême, et qu'il fit préparer les plans d'un bloc destiné à loger les départements; acquisition qui remonte à 1914, je crois. Quant aux plans, ils étaient prêts lorsque sir Robert Borden abandonna la direction des affaires. Le gouvernement actuel, se fondant sur ces plans, demande les crédits nécessaires pour la construction d'une partie de ces édifices. Pour faire construire là ces édifices, il faut déménager les bureaux de l'administration qui sont installés temporairement dans cette partie de la ville; parmi ces bureaux, sont ceux du service de la statistique, où il y a des archives précieuses. Il se trouve que la propriété des scieries Edwards dont on a parlé, est construite à l'épreuve du feu; les documents et les archives pourront donc y être conservés grâce aux arrangements qui ont été faits. Sans qu'il en coûte cher au gouvernement, cette propriété peut être transformée et utilisée pour des bureaux et pour autres fins d'ici quelques années. C'est pour cette raison et pour éviter de chercher d'autres locaux où le gouvernement aurait eu à payer des loyers, que nous avons jugé sage de demander au Parlement de voter une certaine somme pour l'achat de cette propriété.

L'hon. M. BENNETT: Une usine à planer le bois n'est pas à l'épreuve de l'incendie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami constatera qu'on a dépensé beaucoup d'argent pour la construction de ces édifices il y a quelques années. Ils sont à l'épreuve du feu et bien plus aptes à fournir le logement voulu que les autres édifices que nous connaissons.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je désire que mon honorable ami comprenne bien que, s'il analyse tous ces crédits un par un, il constatera que chacun est justifié par les circonstances qui lui ont donné naissance. Il se trouve que plusieurs d'entre eux viennent en même temps devant la Chambre. Comme on l'a expliqué pour la citadelle de Québec et comme on l'expliquera plus tard pour la résidence du Gouverneur général à Ottawa, on n'y a pas dépensé d'argent, ou du moins on en a dépensé très peu durant la guerre et depuis la guerre; la conséquence est qu'on a laissé ces constructions se détériorer. Il faut bien qu'un jour au l'autre le Gouvernement se charge de ces travaux nécessaires, quelque difficile que soit la tâche et quels que soient les reproches auxquels il s'expose, comme la chose arrive certainement dans le cas actuel. Nous avons cependant cru que notre devoir envers notre pays nous oblige à entreprendre ces travaux nécessaires sans plus de délai.

M. BOYS: Le premier ministre veut-il nous dire comment nous atteindrons l'entrée sud-est de ce terrain, en supposant que nous avons une automobile à l'extrémité est du bloc Russell? Je le prie de se rappeler que tout le terrain va être pavé, comme on l'a dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne m'attendais guère à entendre mon honorable ami me poser cette question, car, après tout, la direction de chemin en particulier est un bien petit détail. Cependant, si je puis l'aider à bien comprendre le plan proposé, j'en serai très heureux. D'après ce que je comprends, le projet de la Commission du district fédéral est d'avoir une promenade qui, de la porte d'entrée est du terrain du Parlement, traversera une partie de l'emplacement que l'on est à nettoyer. A un point central qui se trouvera situé là où passe en ce moment la rue Sparks, la promenade continuera à travers une partie de ce qui est maintenant la propriété Russell et qui sera une partie du parc projeté. Ce sera une promenade à sens unique pour véhicules. Après avoir parcouru la moitié du cercle, la promenade continuera vers le pont de l'avenue Laurier. Pour ce qui est de la promenade dans l'autre sens, qui partira du pont de l'avenue Laurier, je crois savoir que la commission projette une promenade allant en diagonale à partir du canal près du pont de l'avenue Laurier, jusqu'à la porte de l'est du terrain de la colline du Parlement. Tout le long de cette promenade, on aura une vue plus ou moins directe de la tour centrale du Parlement.

M. BOYS: Cela démontre que le pavage devra être éventré quand on fera ces améliorations.